RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 05192
Numéro SIREN : 522 804 301
Nom ou dénomination : HOMESEEK SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2021 sous le numéro de dépôt 26141

HOMESEEK SERVICES

Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 €
Siège Social : 18 avenue André Guillaume - 92380 GARCHES
Siret 522 804 301 00029 - RCS NANTERRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 1er MARS 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le premier mars,
À treize heures.

Madame Cécile POPOFF, actionnaire unique et Président de la société HOMESEEK SERVICES, Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 €, divisé en 100 actions de 100 € chacune ;

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES :

- Dissolution anticipée de la Société,
- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses obligations et pouvoirs,
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Madame Cécile POPOFF, actionnaire unique, décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Durant cette période, la dénomination sociale, suivie de la mention « Société en liquidation », ainsi que le nom du Liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

Le siège de la liquidation est fixé 18 avenue André Guillaume - 92380 GARCHES.

DEUXIÈME DÉCISION

Madame Cécile POPOFF, née le 8 août 1965 à Londres (ROYAUME-UNI), demeurant 18 avenue André Guillaume - 92380 GARCHES, de nationalité Française, actionnaire unique, décide de prendre les fonctions de Liquidateur de la Société, pour la durée de la liquidation.

Cette prise de fonction met fin aux fonctions du Président à compter de ce jour.

Le Liquidateur ainsi nommé devra dans les six mois à compter de ce jour, établir un rapport sur la situation active et passive de la Société, sur la poursuite des opérations de liquidation et sur le délai nécessaire pour les terminer.

Le Liquidateur qui représente la Société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

Il est expressément autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, pour les besoins de la liquidation exclusivement.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le Liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire qu'il aura dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels et le rapport ci-dessus seront soumis à l'approbation de l'actionnaire unique.

TROISIÈME DÉCISION

Madame Cécile POPOFF, actionnaire unique, délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présents à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique et consigné au registre prévu par la loi.

Bon pour acceptation des fonctions de liquidateur amiable

Cécile Popoff

Signé et certifié par yousign

Madame Cécile POPOFF
Actionnaire unique et Président
« Bon pour acceptation des fonctions de liquidateur amiable »